

Accueil de loisirs

Ecole Elémentaire Route de St Andiol
Commune de 13940 MOLLEGES



Projet pédagogique

Eté 2022

Année scolaire 2022-2023

Directrice : Anaïs RAMOS

Sommaire

- La présentation générale
- Extrait du projet éducatif de territoire
- Les objectifs pédagogiques
- Le public, les enfants
- Les moyens mis à disposition
- Le rôle de chacun
- La journée type pour les maternelles
- La journée type pour les élémentaires
- La nature des activités et les projets d'animation
- Les partenaires
- L'évaluation
- La conclusion

- COVID 19 : nos engagements

1. La présentation générale

Mollégès est une petite commune rurale de 2560 habitants. Située au milieu du triangle d'or de la communauté de communes de terre de Provence, Mollégès offre un cadre de vie calme et rural.

La commune compte une crèche associative (25 places), une école maternelle (90 enfants) et une école élémentaire (160 enfants).

L'accueil de loisirs fonctionne :

- ✓ Les mercredis durant les périodes scolaires,
- ✓ Les petites vacances scolaires (sauf pour les vacances de Noël),
- ✓ Les vacances d'été (sauf 3 semaines en août).

Sont accueillis en priorité les enfants scolarisés et/ou domiciliés sur Mollégès dont les parents travaillent, de la petite section de maternelle et ce jusqu'au jour de leur 13 ans.

La structure a une capacité d'accueil de 88 enfants à la journée, 40 maternelles et 48 élémentaires et collégiens.

Les enfants sont accueillis au sein des bâtiments scolaires du village de 7h30 à 18h30.

Le dossier d'admission aux services municipaux, le règlement intérieur unique, les tarifs et le projet éducatif de territoire sont disponibles à l'accueil de la Mairie ou sur le site www.mairie-molleges.fr

2. Extrait du projet éducatif territorial - Plan mercredi

Un projet éducatif de territoire - Plan mercredi a été signé en 2022 afin de développer la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire).

Les 3 axes éducatifs partagés par les partenaires sont les suivants :

- Le développement d'une politique jeunesse axée sur les 2-16 ans.
- Le bien-être de l'enfant.
- La continuité éducative

Conformément à la charte « plan mercredi » le projet éducatif de territoire veille à :

1 - La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.

Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires péri et extrascolaires.

Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation.

Mutualisation des locaux et du matériel.

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles).

Organiser ensemble l'inclusion des enfants en situation difficile ou de handicap. Développement de la mixité sociale.

3 Mise en valeur de la richesse des territoires.

Découverte du territoire, construction de partenariats avec les établissements et associations locales.

Implication des habitants dans le projet pédagogique (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.). Créations de liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives, notamment l'accueil de loisirs d'Eygalières.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité.

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives).

Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.

Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.

La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.

Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

3. Les objectifs pédagogiques

Partant des objectifs du projet éducatif territorial, nos objectifs pédagogiques seront les suivants :

✓ **Le développement d'une politique jeunesse axée sur les 2-16 ans :**

Découvrir, préserver et s'appuyer sur les richesses du territoire, mise en place de partenariat avec les équipes enseignantes, la crèche, l'office des sports, la bibliothèque municipale, les associations du village ou des villages aux alentours et l'ALSH d'Eygalières village voisin.

| |
|---|
| Privilégier le local, les circuits courts dans tous les domaines (animations, actualités, alimentation) |
|---|

| |
|--|
| Mise en place de partenariats réguliers (écoles, office des sports, bibliothèque, parents d'élèves, ALSH d'Eygalières) |
|--|

| |
|--|
| Mise en place de partenariats ponctuels, participation à la vie locale |
|--|

| |
|--|
| Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable |
|--|

✓ **Le bien-être de l'enfant :**

Respecter le rythme de vie et les besoins de l'enfant selon les tranches d'âge

Accueillir tous les enfants et adapté les accueils si nécessaire (handicap, situation difficile).

Accueillir les familles.
 Favoriser la mixité sociale.
 Rendre l'enfant acteur de son temps libre.

| |
|--|
| Mise en place de groupes selon les âges |
| Mise en place de repères spéciaux et temporels |
| Veiller à considérer le mercredi et les vacances comme temps de relâche |
| Mise en place de règles de vie et de temps d'échange, d'écoute |
| Développer l'autonomie, la responsabilisation et la vie collective |
| Permettre aux parents d'avoir une place à l'accueil de loisirs : réunions d'échange parents-équipe d'animation, spectacle de fin d'été, participation à des expositions de fin de périodes |
| |

✓ **La continuité éducative :**

Mise en cohérence des projets d'école et du projet de l'accueil de loisirs
 Déclinaison de parcours, de cycles
 Collaboration des équipes enseignante et d'animation
 Mutualisation des moyens (locaux, matériel, intervenant)

| |
|--|
| Recherche d'orientations communes |
| Mise en place de projets partagés |
| Mise en place de temps d'échange, de préparation et d'évaluation |
| Participation de la directrice de l'ALSH aux conseils d'école |
| |

4. Le public, les enfants

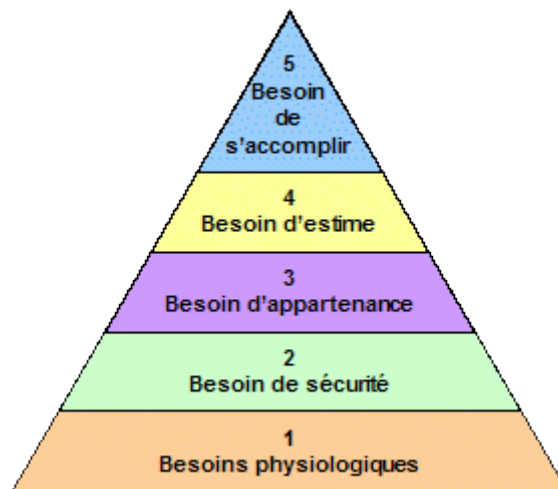
Tous les enfants sont accueillis à l'accueil de loisirs sans aucune distinction.

L'équipe d'animation veillera à répondre aux caractéristiques et aux besoins spécifiques à chacun.

Nous retiendrons comme référence la Pyramide de Maslow pour bien comprendre la déclinaison des besoins.

La pyramide de Maslow

La pyramide de Maslow est une classification hiérarchique des besoins humains.



Maslow distingue cinq grandes catégories de besoins. Il considère que l'individu passe à un besoin d'ordre supérieur quand le besoin de niveau immédiatement inférieur est satisfait. Les besoins humains selon Maslow :

- ▶ Les **besoins physiologiques** sont directement liés à la survie des individus ou de l'espèce. Ce sont typiquement des besoins concrets (faim, soif, sexualité,).
- ▶ Le **besoin de sécurité** consiste à se protéger contre les différents dangers qui nous menacent.
- ▶ Le **besoin d'appartenance** révèle la dimension sociale de l'individu qui a besoin de se sentir accepté par les groupes dans lesquels il vit (famille, travail, association, ...). L'individu se définissant par rapport à ses relations.
- ▶ Le **besoin d'estime** prolonge le besoin d'appartenance. L'individu souhaite être reconnu en tant qu'entité propre au sein des groupes auxquels il appartient. Apparition des leaders.
- ▶ Le **besoin de s'accomplir** est selon Maslow le sommet des aspirations humaines. Il vise à sortir d'une condition purement matérielle pour atteindre l'épanouissement. Nous le considérons donc comme antagoniste aux besoins physiologiques.

Des PAI projet d'accueil individualisé pourront être mis en place.

Une attention particulière sera donnée aux enfants en situation de handicap ou situation familiale difficile, des accueils adaptés pourront être proposés en concertation avec la famille et la municipalité.

5. Les Moyens mis à disposition

MOYENS HUMAINS

L'équipe de l'accueil de loisirs est constituée :

- D'une directrice permanente diplômée
- D'une équipe d'animation permanente diplômée, complétée par des vacataires ou des stagiaires selon les besoins.
- De personnel de service : cantinières, aides cantinières, et agents d'entretien permanents ou vacataires

L'équipe pédagogique dispose de temps d'échange et de préparation tous les jeudis de 13h30 à 16h30.

La préparation de l'été se fait en équipe sur 2 journées.

Des formations sont proposées régulièrement en fonction des besoins recensés.

MOYENS MATERIELS

A l'école maternelle, l'équipe dispose :

- ✓ D'une salle commune, d'une classe, d'un dortoir, d'un coin lecture, d'une cuisine (infirmerie), de sanitaires et de plusieurs espaces « cour ».

A l'école élémentaire, l'équipe dispose :

- ✓ D'une salle (ancien réfectoire), d'une salle des animateurs (infirmerie), d'une classe, de sanitaires et de plusieurs espace « cour ».

Au local périscolaire, l'équipe dispose :

- ✓ D'une salle pour les maternelles avec un petit dortoir, d'une salle pour les élémentaires, d'un coin cuisine pour les animateurs, de sanitaires et de plusieurs espaces « cour ».

Dans les trois bâtiments, des espaces sont identifiés pour faire office d'infirmerie si nécessaire.

Tous les bâtiments sont climatisés.

Les deux écoles sont séparées par une route.

La cantine se trouve du côté de l'école maternelle.

Les espaces communaux sont également mis à disposition : la bibliothèque, la salle des fêtes, les équipements sportifs, etc.

FINANCIERS

Un budget est alloué chaque année pour financer du matériel pédagogique, des sorties ou des interventions.

6. Le rôle de chacun

Le rôle de l'adjoint à la jeunesse et aux sports

L'adjoint est porteur du projet politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Il donne les orientations à la directrice du centre de loisirs via le projet éducatif notamment, et veille leurs mises en œuvre.

Le rôle de la directrice

La directrice met en application le projet éducatif à travers le projet pédagogique, projet dont elle assure sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

Elle gère et coordonne l'équipe d'animateurs.

Elle forme et accompagne les stagiaires et l'équipe d'animateurs.

Elle est référente COVID et l'assistante sanitaire.

Elle gère le budget et recherche des subventions

Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'adjoint, des élus, du secrétaire de Mairie, des familles et des partenaires.

Le rôle des animateurs

Les animateurs participent à l'élaboration du projet pédagogique avec la directrice. Ils mettent en œuvre des projets d'animation répondant à la fois aux objectifs fixés mais également aux besoins et aux attentes des enfants.

Les animateurs « animent », « donnent vie à un groupe » par la mise en place d'une vie collective.

Les animateurs prennent le relais des familles et doivent veiller à mettre en place une relation de confiance et d'échange.

SAVOIR ÊTRE : Être accueillant avec les enfants et les parents, être ouvert, à l'écoute, dynamique, entreprenant, disponible, présent et actif pendant les réunions d'équipe.

SAVOIR FAIRE : Assurer la sécurité physique et morale des enfants. Savoir répondre aux besoins mais aussi aux attentes des enfants. Savoir respecter et faire respecter les règles de vie en collectivité, respecter l'environnement matériel et humain. Savoir répondre à un maximum de demandes d'activités, être innovante.

SAVOIR : Connaître les besoins des enfants, un maximum d'activités pour tout âge, la législation, les règles de vie en collectivité.

Le rôle des agents techniques

- ✓ La cantinière est responsable du bon fonctionnement du service cantine et du plan de maîtrise sanitaire. Elle gère son équipe de cantiniers.
- ✓ Les agents d'entretien veillent à l'entretien des locaux et du matériel.

7. La journée type pour les maternelles

La journée type permet aux enfants de garder des repères sur la journée, sans être rigide, elle s'adaptera à la réalité quotidienne d'un accueil de loisirs.

| | |
|---------------------|--|
| 7h30/9h30 | Accueil échelonné. L'accueil est un moment clé de la journée où l'enfant doit pouvoir s'inscrire à son rythme dans le groupe. Les animateurs mettent en place des ateliers où chaque enfant participe selon son envie. L'animateur est attentif aux besoins et aux demandes des enfants. C'est également un temps d'écoute et d'échange avec la famille. |
| 9h30/9h45 | Temps d'hygiène (passage aux toilettes, et lavage des mains) Rassemblement : moment ludique de détente avant le début des activités : « rituel » (appel, chanson, énigme, anecdote...) |
| 9h45/11h45 | Activités et rangement - rituel, bilan du matin |
| 11h45/12h | Temps d'hygiène (passage aux toilettes, et lavage des mains) Possibilité d'arrivée les mercredis pendant l'école |
| 12h/13h | Repas à table, les animatrices mangent avec les enfants |
| 13h | Préparation de la sieste pour les plus petits, départ en temps calme pour les plus grands |
| 13h/ 15h | Sieste pour les plus petits |
| 13h/14h | Temps calme pour les plus grands, 13h30-14h possibilité de départs les mercredis pendant l'école |
| 14h-15h | Temps d'hygiène (passage aux toilettes et lavage des mains) Activités et rangement (uniquement les enfants qui ne dorment pas) |
| 15h00/ 16h15 | Temps d'hygiène (passage aux toilettes et lavage des mains) Activités et rangement |
| 16h15/16h30 | Temps d'hygiène (passage aux toilettes et lavage des mains) |
| 16h30/17h00 | Gouter et débriefing de la journée « rituel » (chanson, énigme, anecdote, retour journée...) |
| 17h00/18h30 | Départ échelonné, même fonctionnement que sur le temps d'arrivée du matin |

8. La journée type pour les élémentaires

La journée type permet aux enfants de garder des repères sur la journée, sans être rigide, elle s'adaptera à la réalité quotidienne d'un accueil de loisirs.

| | |
|------------------------------------|---|
| 7h30/9h30 | Accueil échelonné. L'accueil est un moment clé de la journée, où l'enfant doit pouvoir s'inscrire à son rythme dans le groupe. Les animateurs mettent en place des ateliers où chaque enfant participe selon son envie. L'animateur est attentif aux besoins et aux demandes des enfants. C'est également un temps d'écoute et d'échange avec la famille. |
| 9h30/9h45 | Temps d'hygiène (passage aux toilettes, et lavage des mains) Rassemblement : moment ludique de détente avant le début des activités : « rituel » (appel, chanson, énigme, anecdote...) |
| 9h45/11h45 | Activités et rangement - rituel, bilan du matin |
| 11h45/12h | Temps d'hygiène (passage aux toilettes, et lavage des mains), possibilité d'arrivée les mercredis pendant l'école |
| 12h/13h 13h-14h00 | Repas à table, les animatrices mangent avec les enfants Temps calme -13h30-14h possibilité de départs les mercredis pendant l'école |
| 14h00/ 16h15 | Temps d'hygiène (passage aux toilettes et lavage des mains) Activités et rangement |
| 16h15/16h30 | Temps d'hygiène (passage aux toilettes et lavages des mains) |
| 16h30/17h00 | Gouter et débriefing de la journée « rituel » (chanson, énigme, anecdote, retour journée...) |
| 17h00/18h30 | Départ échelonné, même fonctionnement que sur le temps d'arrivée du matin |

9. La nature des activités, les projets d'animation

Les activités proposées seront principalement de nature manuelle, artistique, culturelle, environnementale, numérique, citoyenne ou sportive, et adaptées aux caractéristiques et aux besoins des enfants.

Les activités sportives seront proposées selon le cadre suivant :

- ✓ **Si l'activité a pour finalité le jeu ou le déplacement** et ne présente pas de risque spécifique, l'activité pourra être encadrée par un membre permanent de l'équipe pédagogique, sans qualification sportive particulière.

L'activité devra répondre aux critères suivants :

- Être ludique ou liées à la nécessité de se déplacer
 - Sans objectifs, ni performance attendue
 - Leur pratique ne doit pas être intensive
 - Ne pas être exclusive d'autres activités
 - Être accessible par tous
 - Être mise en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées aux besoins des enfants
- ✓ **Si l'activité est réglementée par l'arrêté du 25 avril 2012, il est obligatoire de s'y conformer.**

L'arrêté fixe les conditions pour les 22 familles d'activité concernées (exemple : baignade, équitation, spéléologie, tir à l'arc, VTT) :

- Lieu de déroulement de la pratique
- Public concerné
- Taux d'encadrement
- Qualifications requises pour encadrer
- Conditions particulières pour les accompagnateurs supplémentaires
- Conditions d'accès à la pratique
- Conditions d'organisation de la pratique

La directrice veillera en amont à vérifier l'identité des personnes, les qualifications et les objectifs fixés pour l'activité.

Lorsque l'activité sportive est organisée et menée par l'office des sports Mollègeois, la directrice de l'accueil et les animateurs restent pleinement responsables des enfants.

Pour les activités manuelles, artistiques, culturelles, environnementales, numériques ou citoyennes.

Des intervenants extérieurs pourront intervenir si l'équipe ne dispose pas des compétences requises.

La directrice veillera en amont à vérifier l'identité des personnes, les qualifications et les objectifs fixés pour l'activité.

Lorsque l'activité est menée par un intervenant extérieur, la directrice de l'accueil et les animateurs restent pleinement responsable des enfants.

Concernant les sorties, l'équipe et les enfants quittent la structure avec :

- Une fiche de sortie qui précise le nombre d'enfants, d'adultes, les horaires et lieux de départ et d'arrivée et la destination (1 fiche qui reste au bureau et 1 qui part avec les animateurs, en prévoir obligatoirement 1 pour le chauffeur avec le numéro de téléphone du responsable du groupe ou de la directrice)
- La liste d'appel et les dossiers d'inscriptions des enfants
- La trousse de pharmacie, les numéros de téléphone et les PAI éventuels
- Les gilets fluorescents à porter pour faire la circulation.
- Les pique-niques, les goûters, de l'eau en quantité suffisante

L'équipe veille à anticiper les informations à donner aux familles concernant la tenue adéquate et les horaires de départ / de retour.

La courbe d'intensité en animation

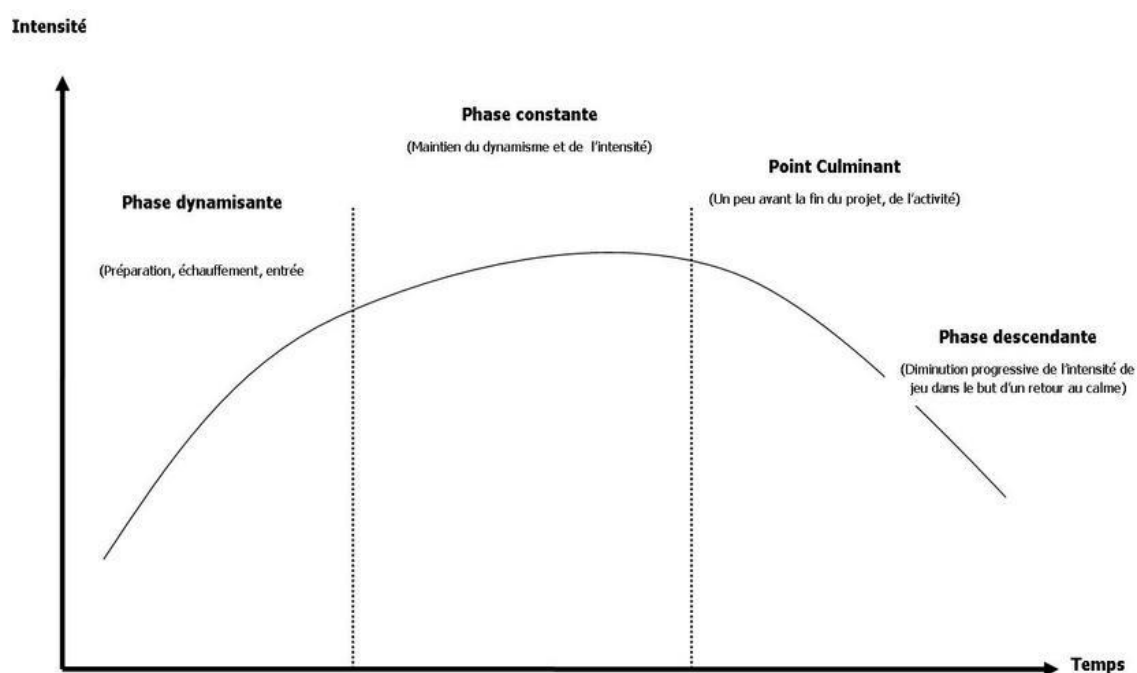
La courbe d'intensité c'est la recette gagnante d'une animation réussie !

Phase dynamisante : Elle commence dès le début de vos explications. Il est donc important de donner des consignes concises et claires. Cette phase inclus aussi le début de votre activité. Les participants apprivoisent les règlements, le terrain et les autres joueurs.

Phase constante : Cette phase est une phase constante où l'activité bat son plein ! N'hésitez pas à arrêter le jeu pour redonner des consignes, si vous voyez qu'elles ne sont pas toutes comprises ou encore de changer quelques petits règlements si vous voyez que certains ne fonctionnent pas.

Point culminant : C'est le moment d'arrêter votre activité ! Des joueurs qui se retirent et qui s'assoient sur le côté ou encore de petits clans qui se créent sur le terrain de jeu et des joueurs qui discutent entre eux sont un signe que votre activité perd de l'intérêt.

Phase descendante : C'est le retour au calme après votre activité. Les participants vous aident à ramasser le matériel, à le ranger et ils vont boire de l'eau.



Dans le cadre du label « Pla mercredi », les projets d'animations en continuité éducative entre les écoles et l'accueil de loisirs du mercredi sont les suivants :

Le développement de l'éducation au développement durable et l'ouverture au monde.

Avec les enfants de la maternelle :

Prendre soin de soi et de son environnement direct

Bien bouger, consommer local et de saison

Activités :

- Création d'un potager partagé, mise en place d'un composteur, activité autour de la ferme (découverte des fruits, des légumes, des animaux)
- Activité sport « bien-être »
- Activité équilibre alimentaire

Avec les enfants de l'élémentaire :

Maitrise et tri des déchets

Gestion des ressources en eau et en électricité

Activités :

- Création de supports, d'affiches pour l'école sur les deux thématiques avec l'aide d'une intervenante
- Présentation des travaux par les enfants du mercredi dans les classes.

Développer le vivre ensemble et la communication positive et ainsi améliorer le climat scolaire :

Avec les enfants de la maternelle et de l'élémentaire :

Mise en règles de vie collectives communes

Activités :

- Mise en forme des règles de vie communes pour présentation et affichage dans les écoles.

Avec les enfants de la maternelle et de l'élémentaire :

Développer les événements festifs et fédérateurs.

Activités :

- Participation à la kermesse et à la fête des écoles : préparation de décors, etc. suivants les besoins des écoles ou des parents d'élèves.
- Préparation et organisation d'une fête de l'amitié : activités débat, sport, production d'arts plastique, poème, vidéo, chants, scène théâtrale afin que chaque classe ou groupe trouve un espace de production. Mise en commun de toutes les réalisations écoles et ALSH, organisation une après-midi festive (diaporama, spectacle, gouter partagé), dans un premier temps avec les enfants et à 16h30 avec la participation des familles et de l'association des parents d'élèves.

Avec les enfants de l'école élémentaire :

Valoriser les enfants sur des compétences autres que scolaires.

Activités :

- Organisation d'une journée des talents. Présenter le projet dans les classes, lister les talents, accompagner aider les talents, établir l'organisation, préparer et participer à la journée.

Des projets d'animation sont également montés et détaillés au cours de l'année.

Les animations proposées peuvent évoluer en fonction des envies des enfants, des imprévus météorologiques, sanitaires ou autres. L'accueil de loisirs reste un lieu de découverte, d'échange, de partage, de détente et de repos et aucune activité n'est imposée aux enfants. L'enfant reste l'acteur principal de ses loisirs.

10. Les partenaires

La commune de Mollégès est le principal financeur du centre de loisirs municipal.

Sont partenaires de l'accueil :

- ✓ Les écoles
- ✓ La crèche
- ✓ La bibliothèque
- ✓ L'OSM Office des Sports Mollegeois
- ✓ L'association des parents d'élèves, les « Amis des écoles »
- ✓ Le SDJES - Service Départemental de la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- ✓ La Caisse d'Allocations Familiales

L'action est intégrée à la Convention Territoriale Globale et bénéficie d'un conventionnement Prestation de Service Ordinaire de la CAF. Ces conventions permettent de proposer une tarification modulée aux familles.

11. L'évaluation

- Un temps de regroupement en fin de journée doit permettre à chaque enfant et groupe d'enfant de donner son ressenti sur la journée afin de permettre aux animateurs d'adapter au mieux les activités.
- Les temps d'accueil privilégiant la rencontre avec les parents doivent également permettre de prendre la mesure du travail accompli.
- Des temps de régulation sont mis en place dès que nécessaire sur les temps de l'accueil de loisirs, pour faire le point et réadapter les activités, le fonctionnement si nécessaire, ou échanger sur des problèmes de comportement de certains enfants
- Les réunions hebdomadaires permettront également en plus de la préparation des activités, de prendre du recul et d'analyser le travail.
- Des enquêtes de satisfactions sous forme de QCM pourront être mises en place afin d'être à l'écoute des besoins des enfants et des familles.

12. La conclusion

Le projet pédagogique est un outil de travail pour l'équipe d'animation. Porté par la directrice, il sera remodelé par l'équipe au fur et à mesure du fonctionnement.

Le but de ce projet est de donner à l'équipe les raisons pour lesquelles elle travaille et les objectifs à atteindre.

Il est la base de travail sur laquelle l'équipe de l'accueil de loisirs devra s'appuyer, pour créer et réaliser des projets d'animation avec leur groupe d'enfants.

COVID 19 Nos engagements

Référente COVID : la directrice

L'objectif est de prendre en compte la situation actuelle du COVID 19 et d'adapter notre fonctionnement aux règles sanitaires en vigueur.